

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00567

APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE LORETTE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 70 Nombre de pouvoirs : 18 Nombre de voix : 88

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES. Eric BARGAIN. M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA. M. Denis CHAMBE. M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT. M. Alain SCHNEIDER, Nadia SEMACHE. Gilbert SOULIER, Mme M. M. Jean-Marc THELISSON. Marie-Christine THIVANT. M. Gilles THIZY. M. Daniel M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Emmanuelle CHAROLL AIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Paul CORRIERAS GORDE pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mrne Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20191219-020190098710

DATE D'AFFICHAGE :23 décembre 2019

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG, M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER, Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA, M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON. M. Yves MORAND. Mme Diida OUCHAOUA, Marc PETIT, Mme Christiane RIVIERE, M. Mme M. Jean-Claude SCHALK, M. Monique ROVERA, Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE LORETTE

Par un contrat de délégation signé le 22 décembre 2016, Saint-Etienne Métropole a confié l'exploitation de son service de distribution d'assainissement collectif pour la commune de Lorette à LYONNAISE DES EAUX. Le contrat d'affermage a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Depuis la conclusion du contrat, plusieurs évolutions doivent être prises en compte.

Aussi, il est proposé un avenant pour acter des modifications, sans changement des conditions financières.

En effet, le 10 octobre 2016, la dénomination sociale de LYONNAISE DES EAUX SAS est devenue SUEZ EAU FRANCE SAS.

Dans le cadre de la réorganisation de son activité sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole, SUEZ EAU FRANCE souhaite céder le contrat à la SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX basée à Saint-Etienne et filiale 100 % de SUEZ EAU FRANCE.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- autorise la cession du contrat de délégation des services publics d'assainissement collectif des communes de Lorette détenus par la société SUEZ Eau France à la SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX (filiale à 100 % de SUEZ Eau France);
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif concernant la commune de Lorette.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU